

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

C'est toujours un plaisir de vous recevoir dans le cadre de la remise du Mérite Sportif de la commune de Dison.

Septième édition de cette cérémonie qui met à l'honneur une personne digne d'estime, de récompense ou qui a une conduite digne d'éloges.

L'an dernier le trophée a été confié, pour la deuxième fois, à un nageur particulièrement méritant, qui n'a pas hésité à sacrifier le confort d'une vie de famille pour progresser dans la discipline qu'il a choisi.

Les résultats de l'année 2010, et notamment sa participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse sont là pour démontrer à suffisance que constance, persévérance et engagement sont les bases de la progression et de l'atteinte des objectifs.

Cette simple miniature sera, j'espère, l'aiguillon parfois nécessaire pour poursuivre le chemin vers la réussite.

Je ne doute pas non plus un seul instant du fait que Bastien est et restera longtemps encore l'exemple à suivre pour tous les jeunes du club du DWST.

Comme d'habitude maintenant, pour la remise du Mérite Sportif 2010, la commission composée de représentants du monde politique, d'un médecin et d'un kinésithérapeute de la commune et d'un professeur d'éducation physique s'est réunie la veille de la remise du trophée.

Dois-je encore vous rappeler qu'est éligible au mérite sportif, **toute personne**, pratiquant ou responsable, ayant un lien direct avec la commune, soit par le fait d'y être domiciliée soit par le fait d'être affiliée à un club de l'entité. Est également éligible un club ou une équipe affiliée à un club dont le siège est situé sur le territoire de la commune.

Toutes les disciplines sportives peuvent être récompensées. Le trophée ne pourra être attribué à une personne, pratiquant ou responsable, dont le sport est la profession habituelle.

Les résultats pris en considération sont les résultats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

La commission a examiné les 2 candidatures de club mettant en évidence une de leurs équipes pour le titre de Champion de la saison 2009-2010. Il s'agit des équipes :

- ❖ MINIMES du Royal Standard Football Club d'Andrimont, équipe composée de 16 jeunes nés en 97 et 98, entraînés par Monsieur Carlos Fernandez.
- ❖ PREMIERE B du Stade Disonais. Grâce au titre de Champion remporté en 2010, cette équipe a accédé à la 3^{ème} provinciale.

La commission a également examiné les candidatures des individualités suivantes :

- ❖ Monsieur Frédéric LORQUET, né le 22 novembre 1989. Affilié au club des Volontaires, Frédéric a emporté les championnats d'arrondissement, les championnats provinciaux et francophone et s'est classé 3^{ème} à la Coupe de Belgique 2010, division 2 séniors.
- ❖ Monsieur Thibaut BRAGARD, né le 27 septembre 1991. Affilié au club de Pepinster Savate, Thibaut a obtenu le titre de Champion de Belgique de Savate dans la catégorie junior mi moyen 65-70 kg.
- ❖ Monsieur Emile Benoit, né le 31 mai 1931. Monsieur Benoît est affilié au club des Volontaires depuis l'âge de 10 ans et c'est pour cette longévité au sein et au service du club que les membres de son équipe ont souhaité proposer sa candidature au Mérite Sportif.

Comme vous venez de le constater, les candidatures cette année étaient particulièrement variées et toutes parfaitement bien dans le créneau d'un mérite sportif.

La longévité au sein d'un club, comme pratiquant d'abord puis comme bénévole au service de ce club est un fait vraiment très rare.

L'esprit d'équipe qui doit prévaloir lors de chaque match de foot, avec la volonté de faire gagner l'équipe avant de mettre l'une ou l'autre individualité en avant, demande un travail de tous les jours pour les entraîneurs et les joueurs. Cet esprit d'équipe permet à chacun de prendre sa place et estompe quelque peu les jours de méforme de l'une ou l'autre individualité

La volonté et la persévérance nécessaires à la réussite dans des sports aussi personnels que la boxe française ou la gymnastique sont réellement dignes d'éloges. Des heures d'entraînement pour quelques minutes de prestation au cours desquelles la saison se jouera.

Le choix était difficile.

Chaque membre de la commission a voté par bulletin secret.

Au dépouillement, le verdict des urnes est le suivant :

Le Mérite Sportif Disonais 2010 est attribué à

Monsieur Thibaut BRAGARD

A en croire les articles de presse trouvés lors des recherches sur internet effectuées pour préparer ce discours, j'ai découvert que ce titre de Champion de Belgique a été obtenu dans des circonstances un peu difficiles, car Monsieur BRAGARD n'a réellement pu s'entraîner que durant une demi-saison pour cause de blessure.

Dites-moi, est-ce l'air d'Andrimont qui crée des champions en ce sport encore plus confidentiel que la gymnastique ?

En 10 ans vous êtes, Monsieur Bragard, le second champion de Boxe Française que je rencontre. J'ai eu le plaisir au cours de ces 10 années d'échevinat des sports de lever un tout petit coin du voile du monde de la boxe et j'y ai découvert respect et fair-play.

Autres qualités qui font que cette année encore le trophée du Mérite Sportif Disonais trouve toute sa signification.

Les résultats engrangés après le championnat de Belgique laissent présager que le titre de champion de Belgique ne sera pas le seul que vous obtiendrez aux cours des prochains mois et années.

Par conséquent, permettez-moi de formuler pour vous les vœux suivants :

« Nous vous souhaitons une année sportive riche de joies et de récompenses.

Que ce trophée, que vous conserverez une année, soit source d'encouragements quotidiens, facteur de motivation comme de soutien lors des moments plus difficiles.

Puissiez-vous atteindre les objectifs fixés pour cette année 2011 et pour les années suivantes ».

Et maintenant, comme chaque année, avant de vous inviter à lever vos verres à la santé des lauréats et des sportifs, je voudrai adresser nos plus sincères remerciements aux membres de la commission des fêtes qui ont participé à la mise en œuvre de cette réception.

Vinciane BROCKAERT
Echevine des Sports